

# □ Le Conseil Constitutionnel est vraiment con ! □ J. Bardella l'en remercie !

écrit par Jacques Martinez | 30 mai 2024



Le Conseil Constitutionnel ? Oui, qui sait qui se cache derrière cet intitulé ? Intitulé sous lequel on apprend, par

exemple, que ce Conseil veut imposer une aide juridictionnelle -c'est-à-dire aux frais de vous et moi- à des gens entrés illégalement chez nous, en France ! Oui, une défense juridique grâce à NOTRE ARGENT puisque c'est le nôtre qui alimente la fortune de l'État alors que la nôtre, de fortune, diminue ! Bref, le Conseil Constitutionnel a décidé que c'était aux Français de payer un mec entré chez eux illégalement (**à quand les cambrioleurs défendus aux frais du cambriolé ? Ou le violeur par sa victime ?** Mais que ce Conseil Constitutionnel □-que j'abrège en « Con-Con » pour la bonne cause puisque c'est pour, écologiquement, user moins d'encre !- **donc que ce Con-Con Con...tinue allègrement et sans opposition à égrener ses con...tinuelles décisions con...tre la France, cela ne peut donner raison qu'à un camp, le nôtre !**

**Et en particulier à toutes « nos » listes aux Européennes dont une qui ne peut que remercier chaleureusement ce Con-Con pour sa dernière décision ! C'est la liste RN de Jordan Bardella qui ainsi va passer à 40% !** En revanche, la malheureuse Valérie Hayer -choisie par Macron pour les Européennes, je le rappelle, car certains ne la connaissent toujours pas- va se retrouver sous les 5% et donc sans aucun élu !

Et ce Con-Con ne s'en rend même pas compte ! Un Con-Con con...forme à l'idéologie de la majorité qui le compose...

□Oui, qui, en fait, connaît ceux qui se cachent derrière ce terme de « Conseil Constitutionnel »? Terme qui impose à celui qui en parle respect et l'interdiction d'en critiquer la moindre décision.

□Mais si nombre de Français considèrent comme énorme pour ne pas dire aberrante la décision du Con-Con de rendre gratuite (pour n'importe quel individu entré illégalement chez nous) sa défense face à notre justice, il leur sera répondu : **« ...chutttt ! Pas de commentaire ! »**



**Comme l'a d'ailleurs fait, ce mercredi, le très obéissant présentateur du JT13h de France 2, Julian Bugier (1)...**

□ Mais pourquoi « chut ! » ? Tout simplement... □ *« parce que, Monsieur, c'est le CON-SEIL-CONS-TI-TU-TION-NEL, vous n'avez donc rien à dire ! »*

□ Nous sommes dans un État de droit et le droit, c'est-à-dire les lois votées par le parlement élu démocratiquement sont opposables voire. imposables à chacun d'entre nous. **Le seul hic, et un HIC É-NOR-ME, c'est que, comme tout texte... -dans lequel l'emplacement d'une seule virgule peut entraîner deux interprétations du sens de cette phrase- son interprétation peut être différente voire opposée !**

Ainsi, si l'homme de loi est de gauche, il aura une interprétation de gauche et, s'il est de droite, ce sera une interprétation de droite !

**Et là savez-vous qui sont les 9 membres, nommés pour 9 ans ?** Encore plus qu'un septennat présidentiel ! Septennat qu'avait instauré Charles de Gaulle en concevant, avec Michel Debré, la Constitution de la Ve République comprenant ce Conseil Constitutionnel et votée le 4 octobre 1958.

□



Les 9 membres à commencer par le Président, pas élu mais nommé le 19 février 2016, et par qui ? Gagné, en 2016, c'était un président de gauche : François Hollande qui a choisi Laurent Fabius, socialiste bien connu depuis son parcours politique entre Mitterrand et Mauroy, entre Jospin et Strauss-Khan (2), pour faire « cavalier seul » pour arriver à ce poste qui lui permet de se loger gratos pour 9 ans en HLM, c'est-à-dire pour lui une Halte Loin de la Médiocratie ! Une HLM qui a pour nom, excusez du peu, le Palais Royal ! Qui n'est que l'ancien hôtel de Rambouillet acquis en 1624 afin que le cardinal de Richelieu nommé Secrétaire d'État loge près du Roi, lui, installé au Louvre. Donc un quartier des plus populaires qui sied parfaitement à un cavalier mais si peu chevalier !

Donc, outre M. Fabius, indiscutablement de gauche - politiquement, pas pour le train de vie-, quatre autres membres de ce Con-Con sont plutôt à gauche et quatre plutôt à droite...



Michel PINAULT

Nommé le 19 février 2016 par le Président du Sénat



Corinne LUQUIENS

Nommée le 18 février 2016 par le Président de l'Assemblée nationale



Jacques MÉZARD

Nommé le 22 février 2016 par le Président de la République



François PHILET

Nommé le 21 février 2016 par le Président du Sénat



Alain JUPPÉ

Nommé le 21 février 2016 par le Président de l'Assemblée nationale



Jacqueline GOURAULT

Nommée le 1<sup>er</sup> mars 2016 par le Président de la République



Véronique MALBEC

Nommée le 23 février 2022 par le  
Président de l'Assemblée  
nationale

François SENERS

Nommé le 23 février 2022 par le  
Président du Sénat

**Ces huit membres ont été nommés, comme pour L. Fabius, par le président de la République : -Jacques Mézard en 2019 (Parti Radical de Gauche), -Jacqueline Gourault en 2022 (MoDem) ou par la présidence de l'Assemblée Nationale :- Corinne Luquiens en 2016 (Cocolulu pour ses amis, elle fut Haute Fonctionnaire de l'Assemblée Nationale nommée par Bernard Accoyer UMP), -Alain Juppé en 2019 (RPR, LR), - Véronique Malbec en 2022 (ancienne directrice de cabinet du Garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti). Ou par le Président du Sénat : -Michel Pinault en 2016 (Haut fonctionnaire ancien président du CREDOC), -François Pillet en 2019 (proche UMP, LR), -François Seners en 2022 (ancien directeur de cabinet du président du sénat qui l'a donc nommé à ce Conseil).**

**Désormais, lorsque vous entendrez parler du Con-Con... Pardon, du Conseil Constitutionnel... un peu de respect pour des personnes dont le train de vie vient de nos poches et qui vivent sous les ors de la République... vous aurez maintenant en tête au moins la... tête de son président. Ainsi, en fonction de ce qu'adoptera ce Conseil, vous vous direz soit « Ah, Fabius ! Tu ne changeras pas... » soit, ce qui serait préférable :« Oh, bravo, Fabius, là tu m'étonnes ! Et agréablement... ».**

Je crains que vous n'ayez plus souvent la première réflexion à l'adresse de l'ex champion de « Sauts d'obstacles » qu'il fut que la seconde pour les futures décisions que prendra le Conseil Constitutionnel sous cette présidence jusqu'en... 2025, sa 9e année !

□□ **Jacques MARTINEZ**, journaliste, □à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

□(1) Une télé au moins n'a rien dit de cette décision du Conseil Constitutionnel, c'est France2 à 13h ce mercredi : pour le « présentateur de l'info de loin » Julian Bugier, cette info essentielle n'a eu droit qu'à un reportage de 5 minutes ?...de 2 minutes ? Non ? Alors une brève dans la voix du « présenta' tout à l'heure » ? Non ! Même pas un brève. Ce journaliste a certainement compris que cette info n'était pas bonne pour la gauche. □En revanche, la Palestine, c'est bon pour lui : le reportage était à 100% pour Mélenchon et le député au drapeau palestinien brandi à l'Assemblée Nationale et les manifestations pro-palestiniennes à l'étranger. Mais, chuttt, pas un mot sur la sanction contre le député. Rien sur les insultes contre le député juif pro-israélien.

□**Mais je « salue » le professionnalisme de Julian Bugier** qui a fait son premier titre donc le plus important de toute l'actualité française et mondiale de ce mercredi sur le sujet qui donc, à coup sûr, inquiète tous les Français ! Il s'agit du miel vendu par une grande marque et qui n'est pas QUE français ! Ouf, si un tel sujet est n°1 du JT de France2, c'est peu dire si tout va bien en France ! Du moins, c'est ce que ce journaliste-fonctionnaire (puisque ce sont nos impôts qui le rémunèrent) veut faire entrer dans la tête de ses financiers à savoir la populace des contribuables ! **Julian Bugier vous le fait comprendre : « Tout va bien en France...□□ »**

□(2) Dominique Strauss-Kahn, celui qui aimait la chanson de la Soeur Luc-Gabriel de l'ordre de Saint-Dominique mais connue sous le nom de scène de Soeur Sourire grâce surtout à sa chanson à succès de 1963... Il faut dire que le jeune Dominique, futur DSK, ado de 14 ans, a, dit-on, été marqué par les paroles de cette chanson portant en titre son prénom ! Et il en était tout émoustillé en entendant sur toutes les

radios cette Soeur Sourire lui chanter son tube dont le titre « Dominique, nique, nique » fut si évocateur pour lui qui s'éveillait à la vie :

« Dominique, nique, nique  
S'en allait tout simplement,  
En tous chemins, en tous lieux,  
Il ne parle que du Bon Dieu. »

Du bon Dieu, certes, mais aussi des copines et des copains ! C'est important les copains pour Dominique... les copains avec qui, étymologiquement, « on partage le pain ». Pour les copines, je n'ai pas trouvé de justification étymologique.